

ACTION URGENTE

UNE FAMILLE RISQUE D'ÊTRE RENVOYÉE DE FORCE EN CORÉE DU NORD

Une famille de cinq personnes arrêtée par les autorités chinoises pourrait être renvoyée de force en Corée du Nord. Si tel était le cas, elle risquerait fortement de subir des actes de torture et d'autres mauvais traitements, d'être soumise à des travaux forcés, voire de perdre la vie.

Les autorités chinoises ont placé cinq Nord-Coréens, **Kim Kwang-ho**, son épouse **Kim Ok-shil**, leur fille et deux autres membres de leur famille, **Kim Song-il** et **Kim Son-hye**, dans un centre de détention de la ville de Yanji (province de Jilin, nord-est de la Chine). Les personnes qui passent la frontière illégalement risquent généralement d'être détenues arbitrairement, torturées et soumises à d'autres mauvais traitements, notamment de se voir infliger des travaux forcés, si elles sont renvoyées en Corée du Nord. Elles risquent également d'être victimes de disparition forcée.

Kim Kwang-ho, Kim Ok-shil et leur fille avaient déjà fui la Corée du Nord et s'étaient installés en Corée du Sud en août 2009. Ils étaient arrivés en Chine en décembre 2012. Kim Kwang-ho était ensuite rentré en Corée du Nord, suivi plus tard de son épouse et de leur fille. En janvier 2013, des médias nord-coréens ont interviewé Kim Kwang-ho, sa femme et un autre Nord-Coréen qui était revenu de Corée du Sud. Ces personnes ont déclaré que la Corée du Sud avait été pour elles un miroir aux alouettes.

La dernière tentative de fuite de Kim Kwang-ho et de sa famille remonterait au 24 juin. Alors qu'ils se trouvaient en Chine, où ils cherchaient un moyen de se rendre en Corée du Sud, une descente de police a eu lieu le 14 juillet au refuge dans lequel ils étaient accueillis.

Les circonstances de leur retour en Corée du Nord entre décembre 2012 et début janvier 2013 demeurent floues. On craint qu'il n'ait pas été volontaire et que l'interview de Kim Kwang-ho ait été principalement un moyen de propagande visant à dissuader d'autres Nord-Coréens de tenter d'atteindre la Corée du Sud. De ce fait, cet homme et sa famille courent un risque accru de subir des mesures punitives et de perdre la vie, notamment d'être condamnés à la peine capitale, s'ils sont renvoyés en Corée du Nord.

Bien que la Chine soit partie à la Convention des Nations unies relative au statut des réfugiés, elle a empêché le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) de s'entretenir avec des Nord-Coréens se trouvant sur son territoire. Amnesty International estime que tous les Nord-Coréens présents sur le territoire chinois peuvent prétendre au statut de réfugié en raison des risques de violations graves des droits humains auxquels ils sont exposés s'ils sont renvoyés dans leur pays.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en anglais, en chinois ou dans votre propre langue :

- appelez les autorités à ne pas renvoyer de force dans leur pays d'origine Kim Kwang-ho, Kim Ok-shil, leur fille et les deux membres de leur famille, Kim Song-il and Kim Son-hye ;
- exhortez-les à permettre à ces personnes de se rendre en Corée du Sud ou à demander l'asile en Chine et dans d'autres pays ;
- priez-les instamment de les autoriser à entrer en contact avec le HCR.

VEUILLEZ ENVOYER VOS APPELS AVANT LE 30 AOÛT 2013 À :

Président

Xi Jinping Guojia Zhuxi
The State Council General Office
2 Fuyoujie
Xichengqu, Beijingshi 100017
République populaire de Chine
Fax : +86 10 6238 1025
Courriel : gov@govonline.cn
Formule d'appel : *Your Excellency, /*
Monsieur le Président,

Premier ministre

Li Keqiang Guojia Zongli
The State Council General Office
2 Fuyoujie
Xichengqu, Beijingshi 100017
République populaire de Chine
Fax : +86 10 65961109 (via le
ministère des Affaires étrangères)
Formule d'appel : *Your Excellency, /*
Monsieur le Premier ministre,

Copies à :

Ministre des Affaires étrangères
WANG Yi Buzhang, Waijiaobu
2 Chaoyangmen Nandajie
Chaoyang District, Beijingshi 100701
République populaire de Chine
Fax : +86 10 65915116 ou 65961109
ou 65962660
Courriel : webmaster@mfa.gov.cn

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de la Chine dans votre pays (adresse(s) à compléter) :

Nom(s), adresse(s), n° de fax ; courriel ; formule d'appel.

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

UNE FAMILLE RENVOYÉE DE FORCE EN CORÉE DU NORD

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Les Nord-Coréens ne peuvent pas se rendre à l'étranger sans autorisation de l'État. Malgré cela, chaque année, nombre d'entre eux bravent cette interdiction en franchissant la frontière chinoise, ce qui leur fait courir des risques importants. En effet, les autorités chinoises considèrent tous les Nord-Coréens sans papiers comme des migrants économiques, et non des demandeurs d'asile, et les renvoient dans leur pays lorsqu'elles les appréhendent. Le droit international interdit pourtant tout retour forcé, direct ou indirect, vers un pays où la personne concernée risque d'être victime de persécutions, de torture ou d'autres mauvais traitements, voire d'être tuée.

Kim Jong-un, arrivé au pouvoir à la mort de son père, en décembre 2011, a renforcé les contrôles aux frontières et condamné le comportement des personnes qui franchissent illégalement les frontières en les menaçant de lourdes sanctions, y compris la peine de mort. Le 19 juin, une agence de presse nord-coréenne a publié une déclaration émanant du ministère de la Sécurité populaire, qui promettait des « mesures considérables afin de faire disparaître les ordures méprisables » quittant le pays sans permission – ce qui constitue un acte de trahison du point de vue du gouvernement. Selon des chiffres fournis par le gouvernement sud-coréen, le nombre de Nord-Coréens ayant atteint la Corée du Sud était en forte baisse l'an dernier : il est passé de 2 706 en 2011 à 1 509 en 2012.

En mars 2013, le Conseil des droits de l'homme des Nations unies a approuvé la mise en place d'une commission d'enquête sur les violations des droits humains en Corée du Nord. Les investigations concerneront notamment le droit à l'alimentation, la liberté d'expression, le droit à la vie, la liberté de mouvement, les camps de prisonniers politiques, la torture et les autres formes de mauvais traitements, la détention arbitraire, la discrimination et les disparitions forcées.

Le gouvernement nord-coréen refuse de reconnaître le rôle des observateurs internationaux des droits humains et de les laisser entrer sur son territoire, y compris les délégués d'Amnesty International et le rapporteur spécial des Nations unies sur la situation des droits de l'homme en Corée du Nord. Les restrictions qui empêchent l'accès des observateurs indépendants, ainsi que des organisations intergouvernementales et humanitaires, compromettent les tentatives d'évaluation de la situation des droits humains dans le pays.

Noms : Kim Kwang-ho (homme), Kim Ok-shil (femme), leur fille, Kim Song-il (homme), Kim Son-hye (femme)
Hommes et femmes

AU 185/13, ASA 17/025/2013, 19 juillet 2013

